

## Petit Déjeuner

# L'ACTUALITÉ FISCALE

## A l'Hôtel du Midi

Ce mardi matin, nous avons rendez-vous à l'hôtel du midi pour un petit déjeuner sur l'Actualité Fiscale.

Une vingtaine de participants à l'écoute de Jean-Paul DOLLAT et Emmanuel SERET, du cabinet Cyrus Conseil.

Sur les thèmes abordés nous retiendrons : le taux de l'IS qui évolue à la baisse, la CSG qui va augmenter.

La Flat tax, ne concernera pas les revenus fonciers. Les exemples ont démontrés que le PFU sera plus intéressant sur de nombreux cas, mais pas pour le régime dérogatoire des créateurs d'entreprises.

Pour les cessions de titres, les stratégies sont à mettre au point.

Attention sur le choix de fiscalité sur les déclarations de revenus multiples ; 1 seul choix.

Une brève explication sur la loi « Lemaire » qui s'applique sur les dividendes, loi qui devra être votée dans l'année.

L'assurance vie : les contrats avant septembre 2017 restent inchangés (même règles)

Ces contrats restent intéressants à la préparation de transmission de l'entreprise.

Dernier point sur la réduction d'impôt Madelin, En 2018 la réduction est augmentée de 18 à 25%. Le dispositif n'offre plus la possibilité de sortir en capital.

Le président de l'ARDIAC Jean-Odon CENAC a remercié et souhaité la bienvenue aux personnes présentes.

L'information sur la fiscalité peut commencer !



Avec l'aide d'un diaporama, les intervenants nous ont fait part de leurs informations concernant les évolutions de cette année sur l'actualité fiscale et sur le prélèvement à la source.



**Nous retiendrons qu'en gestion de patrimoine, il faut adapter sa gestion  
Et le mieux... Faire appel aux Professionnels !  
Ils termineront par une citation de James Dean (le poète) :  
« Puisqu'on ne peut changer la direction du vent, il faut apprendre à orienter les voiles. »**